



Préfecture de la Région Pays de la Loire
Monsieur Patrick LAPOUZE
Directeur de Cabinet
6, quai Ceineray
B. P. 33515
44035 NANTES cedex 1

N/Réf. GP/PP 2009.578

Objet :
Simplification des démarches des demandeurs d'emploi
dans le cadre de la campagne de vaccination
contre la grippe H1N1.

Nantes, le 27 novembre 2009

Monsieur le Directeur de Cabinet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision de considérer que les travaux réalisés par certains demandeurs d'emploi dans le cadre de la vaccination contre la grippe H1N1 seront assimilés par Pôle emploi comme des Travaux d'Intérêt Général et n'auront donc pas d'impact sur le versement des allocations.

Ils n'auront donc pas à déclarer cette activité dans leur actualisation mensuelle ni à fournir de justificatif. Je vous saurais gré de bien vouloir inviter vos services à porter cette information à la connaissance des personnes concernées.

En conséquence, je communique dès ce jour à tout le réseau Pôle emploi des Pays de la Loire ces consignes destinées à faciliter vos recrutements et à lever les éventuels obstacles pour les demandeurs d'emploi indemnisés.

Par ailleurs et en considération de ce qui précède, je vous propose de nous communiquer l'ensemble de vos besoins en recrutement par centre de vaccination afin que nous puissions les proposer aux demandeurs d'emploi et les porter à la connaissance du public par notre site www.pole-emploi.fr.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur régional,

Gwenaël PROUTEAU